



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE  
PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 22 juin 2022

Heure ouverture séance : 20h00.

Clôture de séance : 20h33.

Date de convocation : 16 juin 2022

**Présents** : Éric LUCAS, Patrick BUCHET, Henri RABERGEAU, Pierre de LAUBADERE, Amélie CORNILLEAU, Baudouin ALLIZON, Matthieu AVIS, Marie-Christine BLIN, Murielle BODINIER, Martine CATELIN, Georgina COLLINEAU, Jean-Pierre COSNEAU, Liliane COUILLEAULT, Alexandre DROUET, Sandrine FORTEAU, Christophe GRANGÉ, Cyrielle GRIMAUULT, Chantal GUITTON, Christophe HIVERT, Aurélie LARNAUD, Isabelle LEFOL-ANDRÉ, Estelle LEMAUX, Stéphane MELLIER, Didier MÉREL, Hubert PETIT, Françoise PELLETIER, , Quentin VALLEE, Michel VINCENT.

**Présents avec retards** : Néant.

**Absents et excusés** : William SARKISSIAN.

**Absents** : Néant.

**Pouvoirs** : William SARKISSIAN a donné pouvoir à Marie-Christine BLIN.

**Secrétaire de séance** : Patrick BUCHET.

Effectifs réels : 29

Effectifs présents : 28

Effectifs arrivés en retard : 00

Effectifs représentés : 01

Effectifs non représentés : 00

**Total de voix à prendre en compte : 29**

Sur le précédent procès-verbal du conseil municipal, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Mme Sandrine FORTEAU demande pourquoi les comptes rendus ne sont pas modifiés après expression des observations formulées ? Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance de consigner la question de Mme FORTEAU au présent procès-verbal.

**ORDRE DU JOUR :**

Installation des nouveaux conseillers municipaux

## 1/ ADMINISTRATION GENERALE

- Fixation du nombre d'adjoints
- Election complémentaire d'adjoints
- Election du maire délégué de Saint-Herblon
- Election complémentaire d'un membre du CCAS

## 2/ DIVERS

- Restructuration des commissions municipales
- Information sur le poste de conseiller communautaire

## 3/ QUESTIONS ORALES :

- Tour de table :
  - o Nouvelles demandes

## INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Présentation des 5 nouveaux membres du conseil municipal :

- Alexandre DROUET remplace Stéphane CERCLE
- Murielle BODINIER remplace Benoit CHASSE
- Jean-Pierre COSNEAU remplace Marie LHERIEAU
- Chantal GUITTON remplace Anaïs ORHON
- Michel VINCENT remplace Michelle RIGAUD.

## 1/ADMINISTRATION GENERALE

### 1-1 Fixation du nombre d'adjoints

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de VAIR SUR LOIRE étant de 29, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 08.

Considérant les démissions de Mme Michelle RIGAUD (1<sup>ère</sup> adjointe) et Mme Anaïs ORHON (4<sup>ème</sup> adjointe), il convient de procéder à une élection complémentaire des adjoints,

Vu la proposition de M. le Maire de créer 07 postes d'adjoints au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par,  
22 voix POUR,  
00 voix CONTRE,  
07 ABSTENTIONS

- **DECIDE** de créer 07 postes d'adjoints au maire.
- **CONSTATANT** que 04 adjoints sont toujours en poste aujourd'hui, il convient de procéder à une

élection complémentaire d'adjoints pour 03 postes vacants,

- **CHARGE M.** le Maire de procéder immédiatement à l'élection des 03 postes d'adjoints vacants à ce jour.

### **1-2 Election complémentaire d'adjoints**

2 assesseurs sont nommés : Baudoin ALLIZON, Estelle LEMAUX.

Font acte de candidature (une seule liste) :

- Liste Isabelle LEFOL-ANDRE (Isabelle LEFOL-ANDRE, Georgina COLLINEAU, Aurélie LARNAUD).

Votes à bulletins secrets

- Résultats : 22 voix pour, 03 nuls et 04 blancs.

Voir PV d'élection en annexe du présent procès-verbal.

### **1-3 Election du maire délégué de Saint-Herblon**

En raison de la démission de Mme Michelle RIGAUD, maire déléguée de Saint-Herblon, il faut procéder à l'élection d'un ou d'une maire délégué-e.

2 assesseurs sont nommés : Baudouin ALLIZON, Estelle LEMAUX.

#### **Premier tour de scrutin**

Font acte de candidature (une seule candidature) :

Jean-Pierre COSNEAU

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis en état « fermé » au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral :	06
bulletins blancs énumérés à l'article L.66 du code électoral :	01
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	15

Résultats des votes :

Monsieur Jean-Pierre COSNEAU obtient 22 voix, 06 bulletins nuls, 01 bulletin blanc.

Monsieur Jean-Pierre COSNEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) maire délégué(e) de Saint Herblon.

### **1-4 Election complémentaire d'un membre du CCAS**

### Exposé :

Il est rappelé que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est composé de 6 membres élus et de 6 membres désignés par arrêté de Monsieur le maire et par ailleurs Président du centre communal d'action sociale de droit.

En outre, Monsieur le maire préside le conseil d'administration du centre communal d'action sociale et arbitre en cas de partage des voix.

Par suite de la démission de Mme Michelle RIGAUD, 1ère adjointe, maire déléguée de Saint-Herblon et membre élu du centre communal d'action sociale, notifiée par la préfecture de Loire-Atlantique le 09/06/2022 (le courrier étant daté du 02/06/2022), un poste est donc devenu vacant dans le collège des membres élus.

Il est nécessaire que le conseil municipal délibère (dans les 15 jours), à nouveau sur le remplacement du poste devenu vacant.

Il doit être procédé à de nouvelles élections.

Vu la candidature de Mme Murielle BODINIER.

La candidature est enregistrée par l'assemblée délibérante,

Vote :

Par 26 voix pour la candidature de Mme Murielle BODINIER

Par 03 abstentions.

Madame Murielle BODINIER est élue pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (collège des membres élus).

## **2/ DIVERS**

- Restructuration des commissions municipales

Présentation du nouveau tableau des commissions municipales.

Monsieur le Maire propose de laisser la parole à M. Patrick BUCHET pour présenter.

Mme Marie-Christine BLIN : il serait bien de ne pas noter « opposition » mais plutôt « minorité ».

Mme Sandrine FORTEAU : il serait bien d'en reparler au CM du 04 juillet 2022.

Monsieur le Maire : pas de problème. Il est de toute façon, possible de changer de commission, si les élus le souhaitent. Rien n'est figé. Même s'il ne sera pas non plus possible de changer tout le temps.

- Information sur le poste de conseiller communautaire

Mme Martine CATELIN occupera le poste de conseillère communautaire en remplacement de Mme Amélie CORNILLEAU qui était la suivante sur la liste en remplacement de Mme Michelle RIGAUD.

## **3/ QUESTIONS ORALES**

### Tour de table :

- Mme Martine CATELIN demande à prendre la parole pour apporter le soutien de la majorité auprès de Monsieur le Maire :  
*« Notre prise de parole se veut courte et aller à l'essentiel. Pour commencer, nous souhaitons réitérer notre soutien à Eric LUCAS, tête de notre liste et maire de Vair-sur-Loire, réélu le 23 mai*

2020.

*Nous, élus de la majorité, nous nous appliquons, chacun selon sa personnalité, à servir notre commune, à proposer des réponses aux questions qui se posent et à ouvrir notre regard aussi bien sur l'avenir que sur le quotidien de nos concitoyens.*

*Notre groupe se retrouve régulièrement pour échanger et, tous, nous prenons position en plein accord avec nos valeurs, nos orientations et toujours le souci de l'intérêt général.*

*Lors de certaines interpellations de la minorité, nous nous sommes sentis offensés. Pour autant, nous sommes convaincus qu'il reste possible d'avancer ensemble et de partager nos différences ».*

- M. le Maire présente Chloé GORNOUVEL, nouvelle chargée de communication arrivée dans la collectivité depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.

**Suivent les signatures :**